

Adia^X - AIV Real Time Vet

ADI283_531-AIV_PP01_(FR)_V03
27/06/2023

UN CONTEXTE MONDIAL DE LA MALADIE

Les virus de la grippe aviaire appartiennent au genre Influenza virus A (AIV) de la famille des *Orthomyxoviridae*. Ce sont des virus ARN simple brin négatif, divisés en deux sous-types basés sur deux glycoprotéines de surface : l'hémagglutinine (H) et la neuraminidase (N).

À ce jour, 16 sous types d'hémagglutinines (H1-H16) et 9 sous types de neuraminidase (N1-N9) sont décrits.

Seul l'Influenzavirus de type A (IA) infecte les oiseaux d'élevage (poulets, dindes, cailles, pintades, etc.), ainsi que les oiseaux d'ornement et les oiseaux sauvages.

Il existe de nombreuses souches du virus de l'influenza aviaire, classées en deux catégories, faiblement pathogène (IAFP) ou hautement pathogène (IAHP). Un virus IA est classé comme hautement pathogène si l'un des deux critères suivants est vérifié :

- Détermination d'un index de pathogénicité par voie intraveineuse (IPIV) supérieur à 1,2
- Présence d'une séquence en acides aminés du site de clivage de l'hémagglutinine semblable à une séquence déjà observée pour des isolats IA hautement pathogènes.

Seuls les virus de type H5/H7 (IAHP ou IAFP) sont à déclaration obligatoire à l'OIE.

IMPACT DE LA NOUVELLE LOI EUROPÉENNE SUR LA SANTÉ ANIMALE (LSA)



Le règlement d'exécution (UE) 2018/1882 met en application la LSA pour la classification des maladies réglementées à compter du 21 avril 2021 et classe l'Influenza Aviaire (IA) en catégorie A pour les virus IAHP (maladie qui n'est habituellement pas présente dans l'UE et pour laquelle des mesures d'éradication immédiates doivent être prises aussitôt qu'elle est détectée) et en catégorie D pour les virus faiblement pathogènes.

L'IA est ainsi répertoriée parmi les 19 maladies dont l'UE est exempte et qui sont considérées comme présentant un risque considérable de propagation lors des mouvements d'animaux entre États membres et pour lesquelles il convient de mettre en place des mesures de diagnostic et d'éradication.

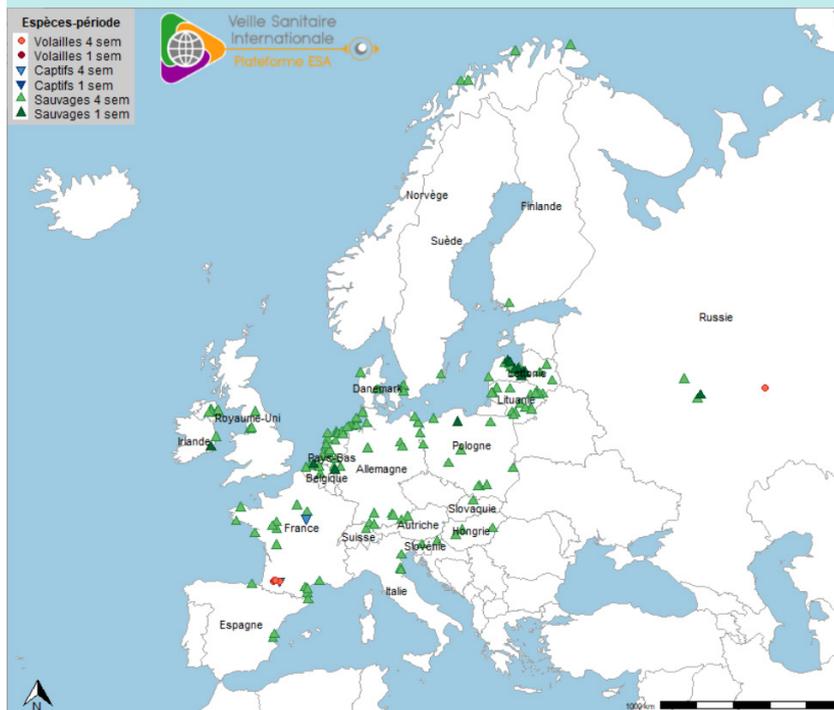
La PCR est dorénavant considérée comme une méthode de référence pour la recherche des souches d'Influenza aviaires réglementées et est dès à présent développée et intégrée dans la gamme ADIAVET™ pour la recherche du virus IA sur le gène M en première intention ainsi que pour le typage des souches de type H5 et H7.

Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles d'IAHP H5 en Europe ayant débuté dans le mois et la semaine précédent le 25/06/2023 inclus

(source: Commission européenne ADIS le 26/26/2023, WAHIS-OMSA, consultés le 23/06/2023).

Extrait du Bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale du 27/06/2023, Plateforme ESA.

UNE ÉPIZOOTIE RÉCURRENTRE TRÈS PRÉOCCUPANTE



« ADIAVET™ AIV Real Time est validé par le LNR ANSES pour un diagnostic PCR rapide et officiel en accord avec les nouvelles exigences de la LSA. »

CARACTÉRISTIQUES DES KITS ADIAVET™ DE DÉTECTION DE L'INFLUENZA AVIAIRE

Deux kits RT-PCR différents et un protocole d'extraction commun :

- ADIAVET™ AIV REAL TIME, détection du **gène M** des virus Influenza de type A (RT-PCR duplex)
- ADIAVET™ AIV H5-H7 REAL TIME, détection des **sous-types H5 et H7** d'AIV (RT-PCR triplex)
- ADIAMAG™, Kit d'extraction en billes magnétiques pour KingFisher

DEUX KITS RT-PCR DUPLEX ET TRIPLEX VALIDÉS PAR LE LNR ANSES

	ADIAVET™ AIV REAL TIME	ADIAVET™ AIV H5-H7 REAL TIME
FAM	AIV gène M	AIV sous-type H5
CY5		AIV sous-type H7
HEX	Contrôle interne endogène	Contrôle interne endogène

NED MÉTHODES ET TÉMOINS POSITIFS D'EXTRACTION

NED méthode fournisseur pour l'adoption de méthode (sur demande ADI283-531-AM) :

- Témoin d'extraction positif cible NED AIV, H5 et H7 calibré au niveau exigé par le LNR. Il permet la réalisation simultanément de l'adoption de la méthode pour les deux kits RT-PCR.
- Témoin d'amplification positif AIV calibré à 300 LD pour réaliser l'adoption de la PCR ADIAVET™ AIV (gène M) REAL TIME
- Témoin d'amplification positif H5-H7 calibré à 300 LD pour réaliser l'adoption de la PCR ADIAVET™ H5-H7 REAL TIME

Témoin positif d'extraction AIV et H5- H7 (Sentinelle) (sur demande ADI283-531-8) :

- Fourniture de témoin positif d'extraction de méthode permettant de valider à la fois les phases d'extraction et d'amplification de la méthode PCR. Calibré entre 10 et 100 LD_{MÉTHODE} il peut être utilisé pour l'analyse en routine avec les deux kits RT-PCR pour 100 séries d'extraction.

RÉFÉRENCES

- **Loi Santé Animale (LSA) UE 2016/429 (Article 9, paragraphe 1, points (a) et (d))**
- Règlement d'exécution (UE) 2018/1882
- Règlement délégué (UE) 2020/687 du 17 décembre 2019
- Règlement délégué (UE) 2020/688

POUR COMMANDER :

Code	Désignation	Nb. de réactions
ADI283-100	ADIAVET™ AIV REAL TIME	100
ADI283-500	ADIAVET™ AIV REAL TIME	500
ADI531-100	ADIAVET™ AIV H5-H7 REAL TIME	100
NADI003	ADIAMAG™ (magnetic beads extraction kit)	200



Smart solutions for sharp decisions

Nous contacter

✉ x.corvest@biox.com

☎ +32 (0) 84 32 23 77

🌐 www.biox.com